

**Communiqué de presse**

Paris, le 05 janvier 2022

## **INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES : LA CNCEF ASSURANCE SATISFAITE DE LA LOI**

---

La CNCEF Assurance salue l'adoption de la loi portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles adoptée par l'Assemblée Nationale. L'association professionnelle qui rassemble les courtiers en assurance et de leurs mandataires, a suivi ce texte et se satisfait notamment des améliorations portées en direction des assurés et plus généralement des consommateurs. A savoir, des délais de procédure et d'indemnisation plus rapides et un renforcement dans la prise en charge des sinistrés. Mais aussi un cadre facilité pour les professionnels pour agir.

“Il était nécessaire de réformer ce régime créé il y a 40 ans de manière à faire face à une situation nouvelle sur le plan climatique. Pour assurer sa soutenabilité, il faudra toutefois que des efforts notables interviennent en matière de transition écologique pour qu'il demeure viable” estime Stéphane Fantuz, Président de la CNCEF Assurance.

D'autant plus que le phénomène spécifique de sécheresse-réhydratation des sols n'intègre pas la loi CatNat. Il devrait faire l'objet d'un régime à part une fois que le gouvernement aura remis au Parlement un rapport proposant des pistes d'amélioration et de prévention. “Nous suivrons attentivement ce rapport et les intentions du législateur. Toutefois, celui-ci devra continuer à prendre des engagements plus durables pour consolider le système assurantiel face à la multiplicité des risques émergents” annonce la CNCEF Assurance.

**Contact presse :**

Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse CNCEF ASSURANCE - Tél. 06 20 17 40 41 - [cyrille.darrigade@gmail.com](mailto:cyrille.darrigade@gmail.com)